

<http://snes-aude.fr/spip.php?article92>



Refusons les Heures de vie de classe non payées...

- Actualité - Mobilisations -



Date de mise en ligne : lundi 5 décembre 2011

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Les heures de vie de classe ne sont pas comprises dans l'ISOE de professeur principal !

Depuis 2002, les heures de vie de classe (HVC) sont des obligations de service des personnels (pas seulement PP, mais aussi autres enseignants de la classe, documentaliste, CPE, Co-Psy, AS, Infirmière, ...). Par contre, n'étant pas mentionnées dans les textes sur les missions du professeur principal, leur rémunération n'est pas couverte par l'ISOE.

Comme le confirme la réponse de M. le Ministre de l'Education nationale publiée dans le JO du Sénat du 11/02/2010, « les heures de vie de classe [...] donnent lieu à une rémunération en heures supplémentaires effectives (HSE) dès lors qu'elles sont assurées en dépassement de leur temps de service obligatoire. »

Il faut intervenir auprès des chefs d'établissement afin de faire respecter nos droits et d'obtenir la rémunération en HSE des heures de vie de classe !

[On trouvera une présentation plus complète ici...](#)